

Gestion des cas de COVID-19 sur le lieu de travail : ce que les employeurs doivent savoir

Les employeurs peuvent jouer un rôle important en aidant la ville de New York (NYC) à prévenir la propagation du COVID-19 en traitant rapidement les cas détectés sur les lieux de travail. Ce guide fournit des réponses aux questions concernant la façon de traiter les cas confirmés ou possibles de COVID-19 sur votre lieu de travail. Ce document n'est pas destiné aux établissements de soins de santé ou aux établissements résidentiels collectifs.

Veuillez consulter la [page web de l'État de New York \(NYS\)](#) pour savoir si votre secteur est soumis à des exigences spécifiques de l'État. Les ressources suivantes peuvent être utiles pour vous et votre personnel :

- [Ce que les New-Yorkais doivent savoir à propos de la COVID-19](#)
- [COVID-19 : comprendre la quarantaine et l'isolement](#)
- [Dépistage du COVID-19 : foire aux questions](#)
- [Que faire si vous êtes atteint\(e\) du COVID-19](#)

Pour de plus amples informations, directives et ressources sur le COVID-19, rendez-vous sur la page Internet sur le COVID-19 du département de la Santé et de l'Hygiène mentale de NYC (département de la Santé) : nyc.gov/health/coronavirus.

Comment les employeurs sauront-ils qu'un membre du personnel est atteint du COVID-19 ?

Vous pouvez l'apprendre directement du membre du personnel ou être contacté par le département de la Santé de NYC.

Quelles mesures les employeurs devraient-ils prendre lorsqu'ils apprennent qu'un membre du personnel est atteint du COVID-19 ?

- Obtenir confirmation que le membre du personnel a réalisé un test de diagnostic positif au virus (par exemple un test moléculaire tel qu'un test PCR ou antigénique) et **non** un test d'anticorps.
- Déterminer si le membre du personnel en question se trouvait sur votre lieu de travail pendant sa [période infectieuse](#), exposant potentiellement d'autres personnes au COVID-19. S'assurer qu'il comprend comment s'isoler en toute sécurité chez lui et à quel moment ils pourra retourner au travail. Nous vous recommandons également de fournir des informations sur la façon [d'accéder aux ressources](#) et de bénéficier d'un congé payé, le cas échéant.
- Si le membre du personnel était sur le lieu de travail pendant sa période infectieuse, identifier toutes les personnes qui ont été en [contact étroit](#) avec le membre du personnel pendant sa période infectieuse.
- Exclure tous les contacts étroits du lieu de travail (à moins qu'ils ne satisfassent à une exception de mise en quarantaine, comme décrit ci-dessous) et les informer que, [conformément aux exigences du département de la santé de NYS](#), ils doivent rester chez eux et séparés des autres (y compris des membres de leur foyer) pendant 10 jours à

compter de la date de leur dernière exposition. Ils doivent continuer à se surveiller afin de détecter une fièvre ou d'autres symptômes liés au COVID-19 durant une période de quatre jours après la fin de la quarantaine. Si des symptômes apparaissent, ils doivent s'isoler, contacter leur prestataire de soins de santé et se faire tester pour le COVID-19.

- Soumettre les informations sur le cas et les contacts étroits afin qu'ils puissent être inscrits au programme du NYC Test & Trace Corps en remplissant ce [Formulaire de signalement des expositions au COVID-19 dans un établissement](#). Vous pouvez contacter l'équipe des établissements (Facilities team) du département de la Santé via facilities@health.nyc.gov, ou appeler le 866 692 3641, si vous avez des difficultés à remplir le formulaire.
- Signaler les cas de COVID-19 dans votre établissement au département de la Santé de NYC à l'aide du [Formulaire des expositions au COVID-19 dans un établissement](#). Si le département de la santé de NYC détermine qu'un suivi supplémentaire est nécessaire, des instructions vous seront communiquées
- Veiller à ce que des mesures soient prises sur le lieu de travail afin de réduire le risque de transmission du COVID-19 :
 - Limiter les capacités d'accueil des lieux utilisés en commun, comme les salles de repas ou de pause, les vestiaires, les espaces près des pointeuses et les toilettes.
 - Encourager l'utilisation d'un masque facial quel que soit le statut de vaccination.
 - Faire appliquer une distanciation physique entre les employés, notamment dans les salles de conférences et de réunions.
- Si vous avez besoin d'aide pour enquêter sur un groupe de cas dans votre établissement ou avez des questions supplémentaires concernant la gestion des cas de COVID-19 et/ou l'identification des contacts étroits dans votre établissement, veuillez contacter le département de la Santé de NYC en appelant le 866 692 3641.
- Voir [Annexe : Identifier les contacts étroits et soumettre les informations au NYC Test & Trace Corps](#) pour plus d'informations.

Y a-t-il des exceptions à la quarantaine ?

Les personnes suivantes n'ont pas besoin de se mettre en quarantaine et peuvent se rendre au travail, tant qu'elles ne présentent aucun symptôme de COVID-19 :

- Toute personne entièrement vaccinée contre le COVID-19. Entièrement vacciné(e) signifie qu'il s'est écoulé au moins deux semaines après l'administration de la deuxième dose d'un vaccin à deux doses (comme les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna) ou deux semaines après l'administration d'un vaccin à dose unique (comme le vaccin Johnson & Johnson/Janssen). Les personnes ayant terminé une série vaccinale contre le COVID-19 avec un vaccin autorisé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour une utilisation d'urgence sont également considérées comme « entièrement vaccinées ». Une liste des vaccins autorisés par l'OMS est disponible [ici](#).
- Toute personne qui a déjà contracté le COVID-19 et dont l'infection a été confirmée en laboratoire au cours des trois derniers mois et qui s'est rétablie. La période de trois mois court à compter de la date à laquelle la personne a commencé à présenter des symptômes de COVID-19 ou, si elle n'a pas eu de symptôme, de la date de son premier

test de diagnostic positif.

- **Remarque** : les travailleurs essentiels ne sont plus exemptés de quarantaine sauf s'ils appartiennent à l'une des catégories exemptées citées ci-dessus.

Quelle est la période infectieuse d'une personne atteinte du COVID-19 ?

La période infectieuse est le moment où une personne atteinte du COVID-19 peut potentiellement transmettre le virus à d'autres (ou lorsqu'elle est contagieuse) :

- La **date de début** de la période infectieuse est deux jours avant que la personne ait eu son premier symptôme ou deux jours avant la date de son test du COVID-19 si elle n'a jamais présenté de symptômes.
- La **date de fin** de la période infectieuse est 10 jours après que la personne a eu son premier symptôme ou 10 jours après la date de son test du COVID-19 si elle n'a jamais présenté de symptômes.

La date du test est la date à laquelle le prélèvement dans le nez ou la gorge a été réalisé ou l'échantillon de salive a été obtenu.

Qu'est-ce qu'un contact étroit ?

Un contact étroit est une personne qui se trouve à moins de 6 pieds pendant au moins 10 minutes sur une période de 24 heures d'une personne qui a le COVID-19 pendant sa période infectieuse, indépendamment de l'utilisation d'une protection pour le visage ou de la présence de plexiglas ou d'autres barrières.

De plus, d'autres personnes peuvent être considérées comme des contacts étroits dans certaines situations, notamment :

- lorsque la distance physique ne peut pas être constamment surveillée ou maintenue ;
- lorsque les gens participent à des activités qui nécessitent de libérer plus d'air, comme un exercice vigoureux, chanter ou jouer des instruments à vent ou des cuivres dans un espace clos.

Si vous avez des questions concernant la définition d'un contact étroit, appelez le département de la Santé de NYC au 866 692 3641, en sélectionnant les invites pour le signalement par les établissements et demandez à parler à un épidémiologiste médical. Une consultation est possible du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

À quel moment un membre du personnel peut-il retourner au travail s'il est atteint du COVID-19 ?

Toute personne confirmée positive au COVID-19 doit rester à la maison (isolement) jusqu'à ce que **toutes** les conditions suivantes soient remplies :

- Au moins 10 jours se sont écoulés depuis l'apparition des symptômes.
- Elle n'a pas eu de fièvre au cours des 24 dernières heures sans l'utilisation de médicaments pour réduire la fièvre;
- Son état de santé général s'est amélioré;

Si la personne n'a jamais présenté de symptômes, elle doit rester à la maison pendant 10 jours à compter de la date à laquelle elle a été testée.

À quel moment un membre du personnel peut-il retourner au travail s'il a présenté des symptômes du COVID-19 ?

Toute personne ayant des symptômes du COVID-19, comme une fièvre de 100 degrés Fahrenheit ou plus, de la toux, une perte de goût et d'odorat, ou un essoufflement qui ont commencé au cours des 10 derniers jours, ne peut pas se rendre au travail **sauf si** :

- elle n'est pas obligée de se mettre en quarantaine (par exemple, si elle n'a pas été identifiée comme contact étroit d'une personne atteinte du COVID-19) ;
- elle a réalisé un test de diagnostic moléculaire qui s'est révélé négatif **et** n'a pas eu de fièvre au cours des 24 dernières heures sans l'utilisation de médicaments pour réduire la fièvre.
 - Le test de diagnostic négatif doit être un test moléculaire (tel qu'un test PCR). Un test de diagnostic antigénique ou un test d'anticorps ne sont pas acceptables à cette fin. Les personnes devraient consulter leur prestataire de soins de santé avant de se faire tester afin de s'assurer de faire faire le bon type de test. Lorsqu'une personne cherche à retourner au travail après avoir eu des symptômes mais avant la fin de sa période d'isolement, vous devez vérifier que son résultat de test négatif provient d'un test de diagnostic moléculaire (PCR) ;
- **ou** cela fait au moins 10 jours que ses symptômes sont apparus **et** elle n'a pas eu de fièvre au cours des 24 dernières heures sans l'utilisation de médicaments pour réduire la fièvre **et** son état de santé général s'est amélioré.

Pour les personnes dont les symptômes apparaissent moins de trois jours après avoir reçu un vaccin contre le COVID-19 :

- Si les symptômes incluent toux, essoufflement, écoulement nasal, mal de gorge, perte de goût ou d'odorat, fièvre, nausées, vomissements ou diarrhée, il faut les considérer comme les signes d'une infection potentielle au COVID-19 (ne pas laisser la personne se rendre au travail).
- Il est possible d'aller au travail si les **seuls** symptômes sont la fatigue, des maux de tête, des frissons ou des douleurs musculaires ou articulaires. En revanche, si les symptômes persistent au-delà de deux jours, considérez qu'il s'agit d'une infection potentielle au COVID-19 (ne pas laisser la personne se rendre au travail).

Si vous avez des questions concernant une situation spécifique non traitée par les directives de cette section, vous pouvez appeler le département de la Santé de NYC au 866 692 3641 du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h pour une consultation avec un épidémiologiste.

Un membre du personnel qui avait le COVID-19, des symptômes de COVID-19 ou qui devait être placé en quarantaine a-t-il besoin d'un certificat médical ou d'un test de dépistage du COVID-19 pour retourner au travail une fois son isolement ou sa quarantaine terminés ?

Non. S'il a terminé son isolement ou sa quarantaine, il n'a besoin d'aucun document pour retourner au travail. Il n'a pas besoin d'un certificat médical, d'une note du département de

la Santé de NYC ou d'un résultat de test de laboratoire négatif. Il est fortement recommandé de ne **pas** exiger de résultats négatifs de test de dépistage du COVID-19 après l'isolement, car une personne peut être testée positive au COVID-19 pendant de nombreuses semaines ou plusieurs mois après l'infection, même si elle n'est plus contagieuse.

Une personne sur mon lieu de travail a été identifiée comme étant un contact étroit d'une personne atteinte du COVID-19. Peut-elle retourner au travail avant la fin de sa période de quarantaine si elle a été testée négative au COVID-19 ?

Non. La personne doit rester à la maison pendant 10 jours. Après la fin de la période de quarantaine de 10 jours, et en particulier pendant les quatre premiers jours suivant sa fin, il faut continuer à surveiller l'apparition de symptômes et suivre strictement les précautions relatives au COVID-19, telles que le port d'une protection pour le visage, la pratique de la distanciation physique et une bonne hygiène des mains, car une personne reste à risque de développer le COVID-19 jusqu'à 14 jours après avoir été exposée au virus.

Si une personne présente des symptômes du COVID-19 mais n'a pas encore été testée (ou les résultats du test sont inconnus), les contacts étroits de cette personne doivent-ils être identifiés et placés en quarantaine ?

La mise en quarantaine des contacts étroits est déclenchée par la confirmation d'un laboratoire (un résultat de test de diagnostic au COVID-19 positif) que la personne avec laquelle elle était en contact étroit a le COVID-19. S'il y a de fortes suspicions de COVID-19 en raison des symptômes ou d'un lien avec un cas confirmé, alors la mise en quarantaine des contacts étroits en attendant les résultats du laboratoire peut être justifiée. Vous pouvez contacter le département de la Santé de NYC au 866 692 3641 pour consulter un épidémiologiste, car une évaluation au cas par cas est nécessaire. La consultation est disponible du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Les contacts d'une personne en quarantaine doivent-ils également être placés en quarantaine ?

Les contacts d'une personne en quarantaine n'ont pas besoin de rester à la maison à moins que la personne placée en quarantaine ne soit testée positive au COVID-19. Les contacts étroits qui développent des symptômes doivent consulter un médecin et se faire dépister pour le COVID-19.

Si une personne a été vaccinée contre le COVID-19, doit-elle malgré tout être placée en quarantaine si elle est identifiée comme contact ?

Non. Les personnes entièrement vaccinées n'ont pas besoin d'être placées en quarantaine après une exposition. Cependant, si elles développent des symptômes du COVID-19, elles doivent rester à la maison (s'isoler) et se faire tester pour le COVID-19.

Les membres du personnel doivent-ils être placés en quarantaine et exclus du travail après un voyage ?

Dans l'État de New York, une mise en quarantaine n'est pas nécessaire suite à un voyage domestique ou international. Il est recommandé de suivre les [directives en matière de voyage](#)

des Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (Centers for Disease Control and Prevention, CDC) qui incluent une recommandation de placement en quarantaine suite à un voyage pour les personnes qui ne sont pas vaccinées. Bien que la quarantaine ne soit pas obligatoire, les employeurs peuvent mettre en œuvre plus de restrictions pour leur personnel (par exemple obliger le personnel à ne pas retourner travailler pendant une période déterminée après un voyage).

Un membre du personnel qui a été testé pour le COVID-19 peut-il travailler en attendant le résultat de son test ?

Si un membre du personnel a présenté des symptômes du COVID-19 au cours des 10 derniers jours, il doit rester à la maison en attendant les résultats de son test. Il ne peut reprendre le travail que lorsque les critères décrits ci-dessus sont remplis.

Si un membre du personnel n'a pas présenté de symptômes du COVID-19 et n'a pas été récemment exposé à une personne atteinte du COVID-19, il peut se rendre au travail en attendant les résultats de son test.

Puis-je partager des informations concernant la personne atteinte du COVID-19 avec mes autres employés ?

Non. Vous ne devez pas révéler l'identité de la personne atteinte du COVID-19 (à d'autres personnes qu'au personnel du département de la Santé de NYC en charge de l'enquête) ou partager des informations sur la personne qui pourraient permettre de l'identifier, y compris son lieu de travail ou toute information concernant les symptômes qu'elle a pu avoir. Ces informations sont des informations de santé confidentielles. Le maintien de la confidentialité encouragera d'autres personnes à révéler leur statut lorsqu'elles sont atteintes du COVID-19.

Dois-je effectuer un nettoyage ou une désinfection spéciale dans les zones utilisées par des personnes atteintes du COVID-19 ?

Fermez les zones utilisées par des personnes positives au COVID-19 qui étaient sur le lieu de travail pendant leur période infectieuse. Voir les directives du CDC sur [Le nettoyage et la désinfection de votre établissement](#).

Et si quelqu'un sur mon lieu de travail a passé un test d'anticorps pour le COVID-19 ?

Un résultat de test d'anticorps positif ou négatif ne doit **pas** être utilisé pour décider si quelqu'un peut se rendre au travail. Les tests d'anticorps pour le COVID-19 ne peuvent pas être utilisés pour détecter si quelqu'un est actuellement malade ou infecté ou si quelqu'un est immunisé contre le virus.

Où peut-on se faire tester pour le COVID-19 ?

Il est possible de trouver un site de dépistage sur nyc.gov/covidtest. De nombreux sites proposent des tests gratuits, quel que soit le statut d'immigration ou d'assurance. Rappelez au personnel de vous informer immédiatement si vous recevez un test de diagnostic positif.

Annexe : Identifier les contacts étroits et soumettre les informations au NYC Test & Trace Corps

Liste de contrôle :

- Confirmer que le cas était sur place pendant sa période infectieuse.
- Identifier les personnes qui ont eu un contact étroit avec le cas pendant sa période infectieuse (voir l'exemple ci-dessous).
- Avertir les contacts étroits qui doivent être placés en quarantaine.
- Soumettre les coordonnées des contacts étroits au département de la Santé de NYC.

Exemple :

Un employé est venu travailler le 20 avril et a travaillé de chez lui les autres jours. Il a ressenti des symptômes pour la première fois le 21 avril. Cela signifie que le début de sa période infectieuse est le **19 avril** (deux jours avant le début des symptômes) et la fin de sa période infectieuse est le **1er mai** (10 jours après le début des symptômes).

| 19 avril | 20 avril | 21 avril | 22 avril | 23 avril | 24 avril | 25 avril | 26 avril | 27 avril | 28 avril | 29 avril | 30 avril | 1er mai |
|--|-------------------------------|--|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|--------------------------------------|
| Début de la période infectieuse | L'employé est venu travailler | L'employé a présenté les premiers symptômes | | | | | | | | | | Fin de la période infectieuse |

L'employé a signalé que deux collègues sont venus à leur poste de travail le 20 avril pendant 15 minutes pour discuter d'un plan de projet. Ils portaient tous des protections pour le visage mais n'étaient espacés que de trois pieds.

Vous devez maintenant réaliser les deux derniers éléments de la liste de contrôle.

- Informer les contacts étroits de leur exposition **sans** divulguer l'identité de l'employé atteint du COVID-19 ou des autres contacts identifiés.
 - Les contacts étroits qui appartiennent à l'une des catégories d'exception à la quarantaine (entièrement vaccinés ou ayant eu le COVID-19 au cours des trois derniers mois, comme décrit dans la section FAQ ci-dessus) n'ont pas besoin d'être placés en quarantaine et peuvent venir travailler.
- Informer les contacts étroits qui ne font pas partie de l'une des catégories d'exception qu'ils doivent se placer en quarantaine pendant 10 jours à partir de la date à laquelle ils ont été en contact pour la dernière fois avec l'employé atteint du COVID-19. Consulter [l'exemple de script](#) ci-dessous pour savoir quelles sont les informations que vous devez fournir lors de vos conversations avec les contacts étroits.
- Soumettez une liste de contacts étroits au [NYC Test & Trace Corps](#) à l'aide du [Formulaire des expositions aux COVID-19 dans un établissement](#).

- La liste de contacts de l'employé atteint du COVID-19 doit inclure les prénoms et le noms de famille, les numéros de téléphone et la date du dernier contact avec l'employé. Les dates de naissance et les adresses peuvent être utiles mais il n'est pas nécessaire de les inclure.
- Veuillez inclure tous les contacts étroits, y compris ceux qui sont entièrement vaccinés ou qui ont eu le COVID-19 au cours des 90 derniers jours et se sont rétablis.
- Si vous avez des difficultés à soumettre la liste de contacts à l'aide du formulaire des expositions au COVID-19 dans un établissement, contactez l'équipe des établissements du département de la Santé à facilities@health.nyc.gov, ou appelez le 866 692 3641.

Exemple de script :

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de phrases que vous pouvez utiliser pour notifier aux contacts étroits leur exposition potentielle à un cas confirmé de COVID-19 :

« Nous vous contactons pour vous informer que vous avez peut-être été exposé(e) à une personne atteinte du COVID-19 le [SAISIR LA DATE]. Selon le département de la Santé de NYC, vous devez effectuer 10 jours de quarantaine à compter de la date à laquelle vous avez peut-être été exposé(e). La quarantaine comprend le fait de rester à la maison et de s'isoler des autres membres du foyer, sauf si vous devez consulter un médecin ou acheter des produits de première nécessité comme de la nourriture.

Vous devez également surveiller l'apparition de symptômes liés au COVID-19 pendant 14 jours après la date à laquelle vous avez peut-être été exposé(e), y compris en prenant votre température au moins une fois par jour et en vous faisant tester si vous développez des symptômes. Les symptômes courants du COVID-19 comprennent la fièvre, la toux, des difficultés respiratoires et une perte de goût ou de l'odorat. Pour obtenir une liste de symptômes supplémentaires, rendez-vous sur nyc.gov/health/coronavirus et consultez la page Web « Symptoms and Care » (Symptômes et soins). Vous devriez probablement vous faire tester même si vous ne présentez pas de symptômes. Pour trouver un site de dépistage du COVID-19 proche de chez vous, rendez-vous sur nyc.gov/covidtest. De nombreux sites proposent des tests gratuits.

Pour des ressources et un soutien pendant la quarantaine, consultez nyhealthandhospitals.org/test-and-trace/take-care, ou appelez le 212 268 4319. Les ressources et soutiens incluent une aide pour savoir comment accéder à un hébergement gratuit à l'hôtel pendant l'isolement ou la quarantaine, à des ressources alimentaires et à des congés de maladie payés, ou pour prendre soin d'un enfant qui a besoin d'être isolé ou placé en quarantaine.

Veuillez trouver ci-dessous des ressources supplémentaires sur le COVID-19 :

- [Ce que les New-Yorkais doivent maintenant savoir à propos de la COVID-19](#)
- [Dépistage du COVID-19 : foire aux questions](#)

- [COVID-19 : comprendre la quarantaine et l'isolement.](#)
- [Que faire si vous êtes atteint\(e\) du COVID-19](#)
- [Guide de ressources sur le COVID-19 pour la ville de New York \(NYC\)](#)

Pour de plus amples renseignements, consultez nyc.gov/health/coronavirus. Si vous avez des questions, appelez le **311**. »

Le département de la Santé de NYC peut modifier ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation. 8.30.21